Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Joumada I 1446
26 Novembre 2024

N° 137

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2823**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2823**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2825**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2829**
Homologation de résolutions **2830**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2831**
Avis aux créanciers **2836**
Convocations
Sociétés anonymes **2837**
Sociétés communautaires **2840**
Divers
Avis au public **2840**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom : Société Matmour Khemir

Adresse : Sidi kherib - Fernana - Jendouba

Type de société : locale

Montant du capital souscription : 10.000dt participation de affiliés

Durée : 99 ans

Activité : Agricole

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de première instance de Jendouba : 12/11/2024 sous le n°11

Nombre d'actions à souscrire et payer en espèces et montant à immédiatement 50 actions pour 200dt

Valeur nominale des quotas à émettre : 400dt par action

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel issus de la souscription seront déposés : BNA (Agence Fernana)

Durée proposée pour la souscription : du 01/12/2024 au 31/01/2025.

Les fondateurs :

- Jawadi Mounir ben Mousbah

- Awadi Hosni ben Salah

- Ayedi Makram ben El Habib

- Trabelsi Aida Bent Chadli.

2024T01130SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société communautaire : "RAYHANA, "

- Type de la Société : Locale

- Montant du capital souscrit : 10.000 DT

- Adresse du siège social : Oued Damous Cap Nigro -Nefza

- Objet de la Société :

- exploitation et valorisation des produits forestiers non ligneux.

- Destillation des huiles végétales.

- Services touristiques écologique

- Durée de la Société : 99 ans

- Date de dépôt du projet de statut et de contrat constitutionnel de la société : Le 18 octobre 2024 auprès du tribunal de première instance de Beja sous le Numéro 25

- Le nombre des parts à souscrire : 50 parts sociales correspondant à 10.000DT sont placées pour être payées immédiatement.

- La valeur numéraire de la part à souscrire : 200 DT

- Le nom de l'agence bancaire : BTS Agence Béja

- Délai de la souscription : du 25/11/2024 au 15/01/2025 et peut être clôturée avant la date limite en cas de quorum atteint.

- Les demandes de souscription doivent être remises chez Mme Hanen Abdi tél : 53299925

- Mention des modalités et lieu de convocation de l'assemblée constitutive se tiendra le 18/01/2025 à 10 heures du matin à la Maison de Culture de Nefza.

Fondateurs d'entreprises :

- Abdi Hanen N° cin 08149691

- Khouildi Assad N° cin 02300502

- Hadoudi Moeze N° cin 08528666.

2024R02924SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : Société citoyenne locale Jinan Rayhana pour l'investissement Agricole à Dshra Elhojjej Laaroussa.

Type de société : locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

Adresse du siège social : Dashra Elhojjej Laaroussa Siliana

Thème de l'entreprise : Production Animale et Agriculture Majeure

La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans

La date du dépôt des statues de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 13 octobre 2024 sous le numéro 22/2024

Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel n°15 du mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 22/12/2024 une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

- Ahmed Ben Jaafer Oueslati : 09933462

- Hela Bent Rjab Bouhjar : 09932890

- Thameur Ben Adel Oueslati : 09932536

- Chafik Ben Rjab Bouhjar : 04514605

- Wahid Ben Mohamed Ouerfelli : 04548475

- Salim Ben Lamine Ben Moussa : 04522958.

2024R02932SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation de Directeur Général Adjoint

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE

SA au capital de 9.580.000 Dinars

Siège social : 37, Avenue Habib Bourguiba 2036 La Soukra - Ariana

IU. RNE : 1306390P

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 02 octobre 2024, enregistré à la Recette des Finances de La Rue de Paradis - Ariana, le 18 novembre 2024, sous le n°24712054 quittance n°M136445, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 20/11/2024, sous le n°2024147547, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- La désignation de Monsieur Mejdi Ben Mahmoud en tant que Directeur Général Adjoint de la Société et ce pour un mandat couvrant les deux exercices comptables 2024-2025, soit jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les états financiers et résultats de l'exercice 2025.

2024R02930SANB2

«MIXTA TUNISIA IMMOBILIERE»

Société anonyme

Capital social : 214.000 dinars

Siège social : 82, Avenue Jugurtha - 1er étage - Mutuelle Ville 1002-Tunis

Identifiant unique : 1021844M

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 9/5/2024 (enregistré à la Recette des Finances - Cité Mahrajène - Tunis le 20/8/2024 sous Qn°474930 En°24803993) et suivant les attestations d'enregistrements du 7/11/2024 n° E2024-1273 et E2024-1272, les actionnaires ont décidé d'approuver les cessions d'actions.

Un exemplaire du PV et des attestations d'enregistrement a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 14/11/2024 sous n°2024142299.

2024402891SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Donation de parts sociales

En vertu d'un acte notarié établi par devant le Notaire prés l'Arrondissement judiciaire de la cour d'Appel de Tunis - Maître Faiza Douiri Trabelsi et son assesseur en date du 23/11/2023, enregistré à la Recette des Finances sise à l'Avenue Bab Bnet le 7/12/2023 quittance n°M052401 madame Zohra Ben Ali a fait DONATION au profit de sa fille madame Nedia TALBI, des 20 parts sociales lui revenant à la société «ETTAKADDOUM» SARL dont le siège social est sis au 45 Rue de Turquie Tunis (matricule Fiscal 0006189G/A).

Toute probable opposition doit être adressée au siège social de la société sise au 45 Rue Turquie Tunis dans un délai de 20 jours au plus tard de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 14/12/2023.

Ce contrat de donation a été inscrit au registre national des entreprises du 25/01/2024.

2024T01046SRLB2

ZARZIS BETON

Société à responsabilité limitée

Capital social : 500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Zarzis - Zarzis

Identifiant unique : 0817395/Y

Suivant procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 31/10/2024 (enregistré à la Recette des finances Rue du Port - Zarzis le 11/11/2024 sous Qn°M121229, En°24 704125), les associés ont décidé de renouveler le mandat de la société FMBZ - KPMG représentée par Mr Moncef Boussannouga Zamouri en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises sous l'I.U N°0817395Y en date du 19/11/2024 sous dossier n°2024147034.

2024402872SRLB2

YAZAKI TUNISIA SARL

Société à Responsabilité Limitée - Non Résidente

Capital social : 12.000.000 Euros

Nouvelle Zone Industrielle Aguila 2 - Route de Tozeur - 2100 Gafsa

I.U : 1098077P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 24/9/2024 (enregistré à la Recette des Finances Av. Farhat Hached - Gafsa le 11/11/2024 sous Qn°M072123 En°24711449).

- Les associés ont approuvé les états financiers arrêtés au 31 mars 2024.

- Les associés ont décidé de révoquer M. Yoshinori Inoue et M. Yamada Munenori en qualité de gérants.

- Les associés ont décidé de nommer M. Andreas Di Vece, M. Redouane Kharibach, et M. Safouane Hakiri en qualité de gérants pour une durée de 3 années.

Les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir séparément.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 24/9/2024 (enregistré à la Recette des Finances Av. Farhat Hached - Gafsa le 11/11/2024 sous Qn°M072119 En°24711448).

- Les associés décident d'appliquer l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales.

Un exemplaire des PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous IU N°1098077P en date du 19/11/2024 sous dossier n°2024147039 et dossier n°2024147043.

2024402874SRLB2

Yazaki Automotive Products Tunisia "YAPT"

Société à Responsabilité limitée - Non Résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : GP 8 Route de Tunis, Bouchkara, B.P 65 Laazib, 7026 - Bizerte

I.U : 1226147C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 24/9/2024 (enregistré à la recette des finances El Alia le 14/11/2024 sous Qn°M042024 En°24800998).

- Les associés ont approuvé les états financiers arrêtés au 31 mars 2024.

- Les associés ont décidé de révoquer M. Yoshinori Inoue et M. Yamada Munenori en qualité de gérants.

- Les associés ont décidé de nommer M. Andreas Di Vece, M. Redouane Kharibach, et M. Safouane Hakiri en qualité de gérants pour une durée de 3 années.

Les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir séparément.

- Les associés ont décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes la Société DATN pour une durée de 3 années.

Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1226147C en date du 20/11/2024 sous dossier n°2024147331.

2024402875SRLB2

Augmentation et Réduction du Capital

SOCIETE KIPROPHA

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 25 Rue 8603 - Zone Industrielle La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 0649492K

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 octobre 2024, enregistré à la recette des finances de Charguia 1 - Tunis le 29 octobre 2024 sous le n°24711435 - quittance n°M122492 déposée au guichet central du Registre National des Entreprises de Tunis le 13 novembre 2024 sous le n°2024142037. Les associés de la société ont décidé :

- L'augmentation du capital social réservée à un associé et renonciation au droit préférentiel de souscription et ce par conversion de créance d'un montant de deux millions de dinars (2.000.000 de dinars), soit une émission de deux cent (200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur de 10 dinars chacune. Le capital est ainsi porté à trois millions de dinars (3.000.000 de dinars) divisé en trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur de 10 dinars chacune toutes nominatives et entièrement libérées.

- La réduction immédiate du capital social par résorption des pertes, d'une somme d'un million de dinars (1.000.000 de dinars) à l'effet de ramener le montant du capital de la somme de trois millions de dinars (3.000.000 de dinars) à deux millions de dinars (2.000.000 de dinars).

- La modification en conséquence de l'article 6 des statuts, relatif au capital social. Toute éventuelle opposition sera reçue au siège social dans les délais légaux.

2024402884SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation de fonds de commerce en date du 12 novembre 2024, rédigé par les notaires à Tunis, Maître Nahed Ben Silmen et sa collègue Maître Chaima Khleifi, Monsieur Hmida Ben Ahmed Ben Haj Mahmoud Nefatti, titulaire de la carte d'Identité nationale n°00162876, délivrée à Tunis le 21/6/2003, a fait donation à sa fille Madame Bouthaina Bent Hmida Ben Ahmad Nafatti, épouse Abdelmonem Abidi, titulaire de la carte d'identité nationale n°04745007, délivrée à Tunis le 21/7/2022, de l'Intégralité du fonds de commerce constitué d'un magasin exploité à la vente de vêtements prêts à porter en gros, sis au n°28, rue Sanafaj, Tunis, et Immatriculé au registre de commerce sous le numéro A111821996, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles peuvent être adressées au donataire au local objet du présent acte dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication de cet avis dans le journal Assarih.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 20 novembre 2024.

2024T01129FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte notarié établi par maître Trabelsi Cheker en date du 12/8/2024 Mme Aziza Khemira a signé une donation d'un fonds de commerce sis au 26 rue Saida Ajoula El Hafsia Tunis au profit de son fils Mr Ahmed Krimi.

Toute opposition doit être faite dans les délais cités par l'article 193 du code de commerce au domicile élu suivant : 26 rue Saïda Ajoula El Hafsia Tunis.

Annonce publiée au journal "le Quotidien" du 30/10/2024.

2024T01135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp en date du 12/11/2024 enregistré à la recette des finances Boumhal le 14/11/2024 sous le n°2403934 quittance n°M070070 Mr Bekir Messi a vendu à Mr Bilel Messi la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Abderrahmen Bahri Boumhal Basatine Ben Arous ayant pour activité commerce des fruits secs. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'heure administrative à son adresse 7 Rue aleirear cité Ezzouhour Tunis pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée à la Presse le 20/11/2024 sous le n°H24000788.

2024T01136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Tunis le 25 octobre 2024, enregistré à la recette des finances Dawar Hicher le 7 novembre 2024 n°24202934 Société Boulangerie Panaderia représentée par Monsieur Mohamed Zaddem C.I.N n°08855694 a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sise à l'Avenue Khaled Ibn Walid Dawar Hicher Mannouba à Monsieur Badereddine Benali C.I.N n°04834856.

Toute opposition peut être émise à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 23/11/2024.

2024T01138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 12/6/2014 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 18/6/2014, n° d'enregistrement 14202164 n° de quittance 37913 Mr Mohamed Lazhar Ben Hédi Saïdi a vendu à Mlle Hafiza Bent Salem Charfi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au centre commercial Ines Center rue 7103 n°37 El Manar 2 Tunis exploité pour vente la PIZZA.

Toute opposition sera déposée chez le Maître Mohamed Amine Messadi avocat son bureau au n°16 rue

d'Angleterre 4ème étage n°12 Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 23/11/2024.

2024T01140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11-11-2024, enregistré à la recette des finances Kelibia le 18-11-2024, sous le n°24203245, Quittance n°M085380, la Sté ESPACE INFO PRO SARL, IU : 1525362Y, représentée par sa gérante Mme. Imen Daoud, titulaire de la CIN n°06437935, a vendu à la Sté ALLCOM TRADING SARL, IU : 1874529W, représentée par son gérant Mr. Mohamed Amine BEN AISSA, titulaire de la CIN n°09761633, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour C.C.E. Matériels Informatique et Accessoire et C.C.E de Téléphones et Accessoire, sis au Croisement Hammam Ghezeze Tahert Kelibia.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée aux journaux "le Quotidien et Chourouk" en date du 23/11/2024.

2024T01142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11-11-2024, enregistré à la recette des finances Kelibia le 18-11-2024, sous le n°24203244, Quittance n°M085373; Mr Mohamed Amine Ammar, titulaire de la CIN n°06395119, IU : 1003176W, a vendu à la Sté ALLCOM TRADING SARL, IU : 1874529W, représentée par son gérant Mr. Mohamed Amine Ben Aissa, titulaire de la CIN N° 09761633, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matériels et morales exploité pour C.C.E. et réparation de Matériels Informatique et Accessoire, sis au n°47 Av. Ali Belhouane Kelibia.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal "le Quotidien et Chourouk" en date du 23-11-2024.

2024T01143FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à Ksar Said Tunis le 13/11/2024, Quittance n°M073676, Enregistrement n°24204680, Madame Hanen Rezgui, demeurant 15 rue Bizerte Ariana, a vendu à Monsieur Aymen Sehli, demeurant 26 Rue 62101 El Omran Supérieur Tunis, la totalité du fonds de commerce à usage de tous commerces, sis à Rue 130 route de Bizerte km 3 Tunis. La vente ayant été publiée au quotidien Essabah du 21/11/2024.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du Maître Cherif Habib avocat à la cour de cassation, 10 Rue Chedly Kallala Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

2024T01145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bab Souika en date du 4/11/2024 enregistrée sous le numéro 24203529 quittance n°080030 Karim Ben Mohamed Hamzaoui titulaire de la C.I.N n°09928015 a vendu à Sabeur Ben Kamel Khemiri titulaire de la C.I.N n°07981598 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café 1ère catégorie sis au 59 rue Naceur Ben Jaafar Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local sis au 59 rue Naceur Ben Jaafar Tunis. Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 8/11/2024.

2024R02922FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 18/11/2024 enregistré à la Recette des Finances à El Menzah 6 sous le n°M144736 enregistrement n°24209270 la Société "ROUBAIET" a vendu à la Société "BIORAIS" la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au n°29 Avenue d'Afrique El Menzah V - Ariana. Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, dans un délai de 20 jours au plus tard à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 21 novembre 2024.

2024R02935FCCC2

Apport d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14/10/2024 et enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 17/10/2024 sous le numéro 24506368 quittance numéro M114538, madame Sonia Lassouad CIN n°02984709 délivrée le 18/10/2011 apporte en nature pour le besoin de la création de la société 2MFB TRADE la totalité du fonds de commerce situé à Rue sidi gharbi chouket al-arasa Hammam Sousse, les oppositions doivent être faites entre les mains de la société représentée par son représentant légal à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "الشروق" et "le Quotidien" en date du 15/11/2024.

2024S01492FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant actes de cession (renonciation) d'un fonds de commerce en date du 24/6/2024, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 18/11/2024 sous n°24202394 Quittance n°M089061. Mr Mounir BOUSSEK, titulaire de la CIN n°02942279 a renoncé au profit de Mr Zouhaier BEN KHLIFA HMAD, titulaire de la CIN n°02974377, le Fonds de Commerce du local destiné DRUGSTORE sis à Rue "Cité Farhat Hached n°1 Sousse en face de route Kalaa Sghira, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 21/11/2024.

2024S01493FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP rédigé en date du 8/10/2024 enregistré à la RF de Kalaa Sghira en date du 01/11/2024 sous le n°24201793 Quittance n°M042988 la société Tout pour Informatique «TIK» titulaire de RNE n°1664669P ayant son siège, social à la Rue 20 Mars jawhara - 4000 Sousse a vendu à Mme Nesserine Bent Ezzedine Mejri, titulaire de la CIN n°08478987, résidente à la rue des diamants Sidi Abdelhamid Sousse, la totalité du fonds de commerce consistant en la réparation et vente de matériel informatique et bureautique exploité dans le local sis à l'av. Habib Bourguiba Kalaa Sghira Sousse.

Les oppositions se font dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT, et ce entre les mains de l'acheteuse Mme Nesserine Bent Ezzedine Mejri dans l'adresse du local objet de la présente cession sis l'av. Habib Bourguiba Kalaa Sghira Sousse. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 19/11/2024.

2024S01495FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 13/11/2024, enregistré à la recette des finances Avenue Victor Hugo à Sousse le 15/11/2024 sous n°24206230 quittance n°M068892. La société «Palais des Délices» SARL (Identifiant Unique n°1483226H a vendu et cédé à Mme Najla Ben Hamadi JERFEL, titulaire de la CIN n°07685641, la totalité du fonds de commerce du local destiné Pâtisserie (avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au croisement entre Avenue Hassan Ben Said et Avenue Imem Moslem Khézama Ouest - Sousse, enregistré au RNE sous n°148322H.

Les oppositions se font au cabinet de maître Mr Amine LATRECH sis Immeuble Zrougua - Trocadéro - Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 17/11/2024 sous n°12113.

2024S01496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 25 octobre 2024 enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 7-11-2024 sous le n°24203160 quittance n°M070691 le nommé Mr Ayed Amine a vendu à Mr Mlika Aymen la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels station de lavage sis à l'Avenue Souhaiel Ibn Omar Cité Erriadh Sousse, toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur à son adresse portée sur le contrat dans le délai légal de 20 jours à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 12/11/2024.

2024S01500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 14 octobre 2024 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse le 29-10-2024 sous le n°24202251 quittance n°M084323 le nommé Mr Chargui Mondher a vendu à Mr Tebini Youssef la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels Commerce fruits secs sis à 630 Cité Boukhzar Sousse toute opposition devra se faire auprès de l'avocat Maître Ben Hadj Ali Hatem à son adresse portée sur le contrat dans le délai légal de 20 jours à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 13/11/2024.

2024S01501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/5/2024, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 3/6/2024 sous le n°24202847, quittance n°M040323, M. Mabrouk Saidi CIN n°00417944, Mme Khadija Jaarani CIN n°02896001, les deux domiciliés à Rue des fruits Kodiet Malek Sousse, ainsi que Mohamed Ali Ghanem Azri CIN n°12901918 et Chayma Azri CIN n°12926791, les deux derniers demeurant à Rue Al Haram Acharif Sahloul 1 Sousse, ont vendu à M. Adel Ben Mohamed Ezzine AZRI CIN n°04339327 domicilié à Rue Al Haram Acharif Sahloul1 Sousse, la totalité de leurs parts au fonds de commerce destiné à tout commerce sis au local n°1 de l'Immeuble Guilouche Avenue Imam Boukhari Khezama Ouest Sousse. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur M. Adel Ben Mohamed Ezzine AZRI au lieu du fonds de commerce sus-sité sis au local n°1 de l'Immeuble Guilouche Avenue Imam Boukhari Khezama Ouest Sousse, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 22/11/2024.

2024S01503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 4/11/2024 enregistré le 14/11/2024 à la recette des finances rue Victor Hugo sous n°24206224 Mr Omar Walha titulaire de la CIN n°11065473 a vendu à Mr Hsan Ben Kahla Titulaire de la CIN n°09331540 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue des Orangers Khzema Sousse dont l'activité est un restaurant avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de maître Krichen Walid avocat sis à rue Habib Thameur Immeuble l'Océan bleu 4ème étage A 43 Sfax.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 19/11/2024.

2024X01538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, daté du 17/10/2024 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 28/10/2024 (quittance n°M087934, n° d'enregistrement 24205790, madame Ghada Bent Mohamed Gharsallah, tunisienne, CIN n°07172329, demeurant au 5 Rue de violet cité le Ministère de Justice Fouchana - Ben

Arous, identifiant unique n°1878676Z, a vendu à madame Khouloud Bent Ridha Ben Ali Garbi, tunisienne, CIN n°07236027, demeurant au 16 Rue Ali Radhouan El Mourouj 5 Ben Arous, la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, ayant pour objet "Jardin d'enfant" exploité au local situé au lotissement AFH n°225 El Mourouj 6 Ben Arous.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, auprès de madame Ghada Bent Mohamed Gharsallah, tunisienne, CIN n°07172329, demeurant au 5 Rue de violet cité le Ministère de Justice Fouchana - Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au Journal "le Quotidien" le 02/11/2024.

2024402864FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 12/10/2024 enregistré le 11/11/2024 à la recette des finances Kssar Said Tunis sous le n°24204651 quittance n°1073026, Tamim Ben Omar Ben Arbi Al-CHI CIN n°04682438 a vendu à Noura Bent Sadok Ben Kilani Neji CIN n°08257158 un fonds de commerce d'un café catégorie 1 situé au 29 Cité Jardin Ettahrir 2042 Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 20/11/2024.

2024402865FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2024 enregistré à la recette des finances La Goulette le 11/11/2024 quittance n°M127032 enregistrement n°24209447 Madame Bougatf Imen titulaire de c.i.n n°08313527 a vendu à Madame Rachdi Mariam titulaire de c.i.n n°07465880 la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local destiné au commerce boucher sis à l'avenue Mongi Slim n°11 L'Aouina Tunis.

Les oppositions sur le prix pourront être admises à l'adresse du fonds sis à l'avenue Mongi Slim n°11 L'Aouina Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 20/11/2024.

2024402866FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/8/2024, enregistré à la recette des finances à Houmt Souk Djerba le 11/9/2024 sous quittance numéro M097059 enregistrement numéro 24206261, la Société Médicale Commerce, son identifiant 1522658Z sis au km1 Route El Afran Sfax, a vendu à Mr Adel Ben Amor Ben Mabrouk Grabaa, sis à Mahboubin Midoun Djerba, le fonds de commerce exploité au local situé à l'Avenue Boumaswer route de l'Aéroport Houmt souk Djerba «Complexe ESSALEM» avec tous ses éléments physiques et moraux.

Toutes les oppositions seront acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel entre les mains de la vendeuse.

Cet avis a été publié au journal Le Temps le 18 octobre 2024.

2024402870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé rédigé le 13/11/2024 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 14/11/2024 reçu n°M082307 sous le n°24205873 Mr Abid Essaleme Ben BESSA C.I.N 24205873 demeurent rue 7309 n°04 Menzeh 9 B Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme café premier Choix à Mme Meriem Allaya épouse Mensi demeurant n°12 Rue Ibn Charef Cité Ennazaha Mhamdia Ben Arous C.I.N 07195489.

Toutes les oppositions devront parvenir au bureau Maître Selmi Lazhar Avocat sis au n°3 rue Mustafa Mbarik - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de La République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Temps le 17/11/2024.

2024402879FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré le 21/10/2024 à la recette des finances La Goulette sous le n°24209181 quittance n°124907, Mme Syrine Bent Lotfi Ben Younes Sghaier titulaire de la CIN n°05491818 a vendu à Mme Salma Bent Lotfi Ben Mohamed Abeda titulaire de la CIN n°05437084 la totalité d'un fonds de commerce situé à la Rue des Andalous n°6 Salambo Kram Est Tunis exploité comme salon de coiffure et de beauté pour femmes et vente produits cosmétiques avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce à Rue des Andalous n°6 Salambo Kram Est Tunis dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Chourouk le 13/11/2024.

2024402887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalisé et enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis en date du 22 Mai 2023 sous le n°23202372 selon quittance n°M047550 Mr Moez Jebeli a cédé par voie de vente au profit de Mr Amor Nachaaoui la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et matériels exploité au local sis au 27 rue Oum Kalthoum Tunis dans l'activité d'entretien et la réparation des voitures et ce pour un prix équivaut à cinquante mille dinars (50.000,000 d).

L'opposition des créanciers de ce fonds de commerce vendu sur le prix de sa vente qui a été encaissé totalement par le vendeur son adresse sis au n°42 rue 5260 auprès de "dar chaab" Sidi Amor Raoued Ariana du Nord, doit être invoquée dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date d'insertion de cette publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

De même l'acheteur de ce fonds de commerce à désigné l'adresse du local d'exploitation de ce fonds de commerce vendu sis au 27 rue Oum Kalthoum - Tunis domicile élu pour recevoir les oppositions de ces créanciers et les demandes d'avoir une copie de la vente du fonds de commerce.

Cette vente du fonds de commerce a été publiée également au journal quotidien «Echourouk» en date du 16 Juin 2023.

2024402889FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location du fonds de commerce daté le 8 Novembre 2024 et enregistré à la recette des finances Beb Suika le 12 Novembre 2024 quittance n° M081817. La société Zouleikha Becha Hamem Sidi Sahbi, société à responsabilité limitée, matricule fiscal n°J /1884738, a loué à Mme Samira Ayari, titulaire de la C.I.N n°04619245, la totalité du fonds de commerce d'un bain maure, exploité dans le local situé au 63 rue de Pacha, Médina Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de deux ans sans renouvellement commençant le 15 Novembre 2024.

Le présent avis a été publié au Journal Echourouk le 19 Novembre 2024.

2024T01126FCCC3

Contrat de location d'un fonds de commerce - gérance libre

En vertu d'un contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 7/11/2024 reçu n°M077413 enregistrement n°24306720, la société Al Abrar Services a loué à Monsieur Kais Labidi la totalité du fonds de commerce, y compris tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local commercial situé à la Rue El Aid Jabbari n°6 Tunis.

2024T01127FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Dar Chabane El Fehri le 12-11-2024 sous n°24303250 quittance n°M064145, la société «Espace King Daoud et Fils» (MF 0960805Y) au nom de son représentant légal a loué au profit de M.Nabil Mabrouk (CIN 05132745) le fonds de commerce y compris ses éléments matériels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Hirafiyine Dar Chabane El Féhri pour exploitation café de 1er degré. Les oppositions seront faites chez le locataire au lieu d'exploitation de fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication au JORT. Cet avis a été publié au journal "le Temps" le 20-11-2024.

2024T01128FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 9/7/2024 enregistré à la recette des finances de Manar en date du 30/7/2024, quittance n°M059356 d'enregistrement 24302730, Mr Mohamed Ali ben Mustapha Fani a loué à Mme Mabrouka Ben Hssine Ben Khlifa Lachaal. La totalité du fonds de commerce "gérance libre", destiné Restaurant, dans le local sis à rue 43, 6670 Omrane Supérieur 1031.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/11/2024.

2024R02937FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/10/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun Jerba le 22/10/2024 sous le n° d'enregistrement 24304814, quittance n°M088330, Monsieur Ben Hamouda Nabil Ben Mohamed, CIN n°05059472 a loué à Monsieur Jarou Wassin Ben Lassaad, CIN n°13514791, la totalité du fonds de commerce destiné à tout commerce sis au marché municipal El May Jerba local n°5.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Jarou Wassim Ben Lassaad et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 23/11/2024 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2024R02942FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à Sousse le 19/11/2024 enregistré à la recette des finances Victor Hugo le 19/11/2024 quittance n°M069523 enregistrement n°24306308 madame Fathia Feki titulaire de la carte d'identité n°02838710 a loué le fonds de commerce du local n°1 rue des Orangers à la Sté pet shop Sahline R.C : B1546122021 identifiant unique 1705066/V pour un an à partir du 15/11/2024. Cet avis est publié aux journaux Chourouk et le Quotidien du 22/11/2024.

2024S01504FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing enregistré à la recette des finances El Bouhaïra le 29/4/2019 N° de Quittance M049960 Enregistrement N°9303048.

La Société «Le Coloriste By Bargaoui» MF 1621974/L représentée par Mr Mohamed Bargaoui, titulaire de la carte d'identité n°09164788 délivrée le 18/8/2021, a loué à la Société « Bargaoui éducations»

Tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis à résidence Mimosa rue du Corail Lac 2 Tunis.

Toutes oppositions seront acceptées au bureau de Maître Anouar Hajlaoui, Avenue 20 Mars Complexe Bargaoui Bab Saadoun à partir de la publication de la présente location, dans un délai de 20 jours au J.O.R.T.

2024402877FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndic de copropriété

Selon PV du syndic des propriétaires de l'Immeuble VITAL CUBE à la date de 9 mai 2024 et enregistré le 20 Juin 2024 à la recette des finances des Berges du Lac sous quittance numéro M071007, au siège du syndic sis à la rue de l'Ile de Tasmanie jardin du Lac Tunis et avec accord de la municipalité de la Goulette à la date du 11/11/2024. Il a été décidé la nomination de :

Mme Nadia Guellouz : Présidente

Mme Lilia Bouraoui : Trésorière

Mr Fethi Zhioua : Secrétaire général.

2024T01096APSF1

Constitution du syndic de la résidence nirvana

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale en date du 6 novembre 2024, enregistré à la recette des finances el Manar 2, numéro 24804148 reçu n°M082239 et déposé à la municipalité de Tunis le 13 novembre 2024 sous le numéro 1534 a été constitué :

Nom : Syndicat des copropriétaires Résidence Nirvana

Adresse : Jardins El Menzah 1

Présidente : Sorour Saidi

Trésorier : Khaled Smaoui

Secrétaire général : Mahdi Safi.

2024R02921APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Le nom : Groupement de Développement Agricole à Ferjania

Siège : Ferjania - Médenine 4100

Zone d'intervention : DELEGATION SUD DE MEDENINE

Sujet : Superviser les Personnes Impliquées, Evaluer Leur Produits.

Commission :

- Président : Abdalkari Sekrafi

- Trésorier : Taher Ben Belkasem Sekrafi.

2024X01517APSF1

Constitution

Nom de l'association :

Association de développement éducatif et culturel Ezzitouna Taher Krichen

Siège social : Ecole Ezzitouna Taher Krichen Route Lafrane Km 4.5 Sfax

Objet : Association de développement culturelle et éducative.

Objectifs :

- Participer au progrès éducatif dans l'école et le relier aux exigences de développement social, culturel et économique.

- Participer à inciter les élèves au travail associatif et volontaire.

- Participer à la collaboration effective entre l'école, l'environnement social, culturel et économique.

- Participer à l'animation de la vie scolaire et aider les élèves à développer et à explorer leurs habiletés et leurs compétences.

2024X01535APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des parents d'élèves du lycée Louis Pasteur Gammarth.

Objectifs :

Œuvrer à renforcer les relations entre les élèves et l'établissement scolaire

Contribuer à préserver les intérêts matériels, culturels et pédagogiques des élèves et organiser des activités culturelles et de loisir au profit des élèves.

Siège social : Résidence Sourour Bloc C 1er étage appartement 8, cité Taieb Mhiri Ain Zagouene 2045

Membres fondateurs :

Sonia Jmaiel Ep. Kouki : Présidente

Dina Sghaier Ep. Chaabane : Vice-présidente

Ines Bahri Ep. Maamar : Secrétaire générale

Najla Lassoued Ep. Aouini : Trésorière.

2024402862APSF1

Homologation de résolutions

Election du conseil du syndic des copropriétaires

Lotissement l'oasis bleu

Route régionale n°28 entre Nabeul et Hammamet avenue Dali Jazi Merezga

En vertu du PV de l'assemblée générale des copropriétaires du lotissement oasis bleu située à l'avenue Dali Jazi - Merzgua Nabeul du 4/8/2024 enregistré à la recette des finances à l'avenue Taieb Mehiri à Nabeul en date du 29/8/2024 sous le n°2470586 quittance n°M096468

Le conseil du syndic est élu pour trois ans.

24-25
25-26
26-27

Et dont la répartition est comme suit :

Saouechi Khemaies : Président

Chamari Mohamed Naceur : Trésorier

Nasri Habib : Secrétaire Général

Belgacem Abdeli : Membre

Mustapha Mechri : Membre.

2024R02925APSF2

Avis pour les copropriétés du complexe foncier

Om el Hana Cité Frina Monastir

(Changement des membres)

Le président du syndicat des copropriétés du complexe foncier OM EL HANA cité Frina Monastir ayant l'identifiant unique 1714137T vous informe qu'un changement effectué au niveau du comité exécutive suivant l'assemblée en date du 27 octobre 2024 suivant le rapport d'inspection enregistré à la recette des finances de Monastir avenue Habib Bourguiba le 28 octobre 2024 et sous le numéro de quittance M115345 et numéro d'enregistrement 24003944 et rédigé par l'Huissier notaire Maître Adel Menzli et en conséquence, un président et un organe de direction composé comme suit :

- Président : Mansour AJMI

- Vice-président : Moufida FANTAR

- Trésorier : Moez Ben Dhieb.

2024S01428APSF2

«Syndicat des copropriétaires de la résidence Nour Kamar, sis à la route de Teniour km 3.5 - Av. Kamar - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la résidence Nour Kamar, du 9 Juin 2024, enregistré à la recette des finances le 9 Juillet 2024, sous le n°24803147, quittance n°M077182, le comité syndical est composé, à l'unanimité des voix, de :

- Mr Walid Megdiche : Président du syndicat

- Mr Hassairi Mohamed Naim : Trésorier.

2024X01533APSF2

Club des Jeux Individuels Sakit Eddair

IU : 1794218M

Il résulte du procès-verbal de l'AGE du 9/11/2024 enregistré à la Recette

des finances route de Tunis Sfax le 19/11/2024 Qn°M113454 En°24805195 qu'il a été décidé de modifier la dénomination sociale pour devenir Club Sportif de Sidi Mansour.

Il résulte du procès-verbal de l'AGEE du 9/11/2024 enregistré à la Recette des finances route de Tunis Sfax le 19/11/2024 Qn°M113452 En°24805194 qu'il a été élu le nouveau bureau qui se compose de : Slim Gharsallah président, Achraf Khlifi Vice-Président, Adnene ben Yahia trésorier, Mohamed Louhichi, Mouhieddine Ghorbel Houcem Souissi, Riadh Souissi, Khalil Belghith et Ahmed ben Chida membres.

Les documents sus-indiqués ont été déposés chez la CRJS de Sfax qui nous a autorisé de procéder aux modifications en date du 12/11/2024.

2024X01534APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.157.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : Fetiha Khefif demeurant chez Cabinet Chaker Avocat sis au 38 Rue Ghandi Tunis.

Contre la partie saisie : Manoubia Sahli, CIN n°0434482 demeurant à l'appartement n°12 Bloc 5 Immeuble SNIT n°9 Rue 9 Avril Tunis et Rue Taher Ben Othmen Impasse 1 n°23 Jardin El Menzah Manar 1 Tunis.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCAT représenté par Maître Mohamed Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : TF 147406 Tunis consistant en un terrain sis à Rue Taher Ben Othmen impasse 1 n°23 Manar 1 jardin El Menzah Tunis d'une superficie de 1455 m² sur lequel est édifié 4 pavillons le 1er composant d'un sous sol d'une superficie bâtie de 90 m² comprenant des pièces, installations sanitaires rez-de-chaussée comprenant un salon, des pièces, cuisine, salle de bain d'une superficie bâtie de 310 m² et un 1er Etage comprenant 2 pièces, 1 pièce avec salle de bain, 2 salons, couloir, hall, salle de bain, cuisine, 2 séchoirs d'une superficie bâtie 310 m² et un 2ème Etage de 5 pièces, cuisine, séchoir, salle de bain, couloir d'une superficie bâtie 310 m², un toit comprenant 2 buanderies; et le 2ème consistant en un bâtiment se composant d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 46.5 m² bâtie et d'un étage supérieur de la même superficie; et le 3ème se composant d'un bâtiment séparé à usage d'habitation d'une superficie 101 m² comprenant un salon, 2 chambres à coucher, cuisine, salle de bain et une buanderie au toit; et le 4ème se composant d'un rez-de-chaussée comprenant un garage et un appartenant comprenant des pièces et des installations sanitaires d'une superficie bâtie de 215 m² et un étage supérieur comprenant un appartement se composant de plus d'une pièce, cuisine et des installations sanitaires d'une superficie 215 m² bâtie.

Mise à prix : 2.577.790D700 Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 24/12/2024 devant le Tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2024T01134VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Abdalah Ben Mabrouk Ben Ali Hammami Entrepreneur, résident rue Jalta cité Alsalah Siliana.

La partie saisie : Mourad Taoufik ben Mohamed Taoufik et Kamel, ingénieur travaux de l'état ; Résident cité Albassatine Siliana.

L'avocat poursuivant : Maître Houssem ben Abderahmen ; avocat à la cour d'appel, rue Ahmed Iben Abi Dhief Siliana MF : 1512991/E.

Désignation des biens saisis : tous les biens objet du titre foncier 8352 Siliana.

Dénommé "fadhila" située à Jama, Délégation Siliana Nord gouvernorat de Siliana d'une superficie de 100349 m² s'agit d'un terrain composé de deux parcelles n°91 et 97 zone T Siliana.

Mise à prix : cent quatre vingt mille six cent vingt huit dinars 200 millimes (180.628, 200d) outre les frais de la procédure de saisie immobilière et honoraire de l'avocat poursuivant.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi 24/12/2024 à partir de 9 h du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Siliana.

Condition de visite : tous les jours suivant l'horaire administratif et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Silana.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Par la voie d'un avocat. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024T01139VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601 / 98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

2) Débitrice saisi : 1/ Société AIECH ALU «Sarl inscrite au RNE 1254627 X, représentée par sa Gérante Kheria Mejai sise à l'Ariana 10 Rue Habib Bourguiba Résidence Zephir - App B 3/1 élisant domicile chez M. Skander Fekih Avocat Centre Urbain Nord Tour des Bureaux - gouvernorat de Tunis

3) Mme Kheria Mejai CIN n°05760544 demeurant Zarzis El Mouenessa1 élisant domicile chez M. Skander Fekih Avocat Centre Urbain Nord Tour Bureaux - gouvernorat de Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts de 5818 de la totalité des parts de 10475 objet du TF 36217 Ben Arous un terrain nu situé à Fondouk Choucha Reidence route nationale n°1 vers Hammam-Lif.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 296.253,612 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

5) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 26 décembre 2024 (26-12-2024) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R02933VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE 1237/A, Représentée par son P.D.G, Siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis

2) La débitrice principale : la Sté HHW, S.A., MF 0758460J représentée par son PDG, sise à Tunis les Berges du Lac Avenue de l'Environnement IMM ELECTRO KALLEL BP 43 - Gouvernorat de Tunis.

3) Débitrice saisie : Mme Maya bent Moncef Dami CIN n°07476150 sise El Menzah 5 Avenue Afrique 54 Ariana.

4) Sté AGRINDUS / SARL / RNE 0645342D/RL sise à Rue du Nil n°2 Sidi Fathallah chez ELECTROSTAR et l'Avenue Farhat Hached.

Escalier A étage 4 Bureau 8 Tunis.

5) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000.

6) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts objet du TF n°8363 Ariana de 50489 parts de la totalité 50894. C'est un terrain a vocation agricole divisé en 3 parties situé près du centre commercial Le Géant sur la route allant vers Bizerte.

7) Le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 4.152.316,338 dt outre les frais les dépenses qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

8) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance d'Ariana le lundi 30/12/2024 (30-12-2024) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R02934VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mounir Ben Abdellatif Chebaane, Titulaire de la CIN n°04171418, demeurant au 16 rue Ibn El Jazzar Teboulba.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°11951 Monastir, parcelle n°293, d'une superficie de 2789 m², situé à Ouerdanine sud, consistant en un terrain agricole exploité pour élevage et fabrication du charbon, contenant 3 oliviers et un ensemble d'édifices.

- Une maison en cours de construction, d'une superficie de 140 m² composée d'un garage, chambre, salon, salle de bain, cuisine.

- Une écurie de 130 m².

- Une chambre et cuisine attenante de 30 m².

- Bassin d'eau de 25 m².

- Un puit de 50 m de profondeur.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 18/12/2024 à 9h.

Mise à prix :

Cent quatorze mille quatre cent trente cinq Dinars (114.435,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S01497VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Lotfi Ben Salem Glaoui, Titulaire de la CIN n°0755693, demeurant à El Feth - Bouhajla Kairouan.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 1/6 part du titre foncier n°5857 Kairouan, d'une superficie totale de 37430 m² consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers situé à El Feth - Bouhajla Kairouan.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Kairouan le 23/12/2024 à 9h.

Mise à prix :

Quarante neuf mille neuf cent six dinars 666 Millimes (49.906,666 D), avec les frais et honoraires taxés

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2024S01498VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur, El Mokhtar Alaa Eddine ben Hfaiedh Belkhiria, titulaire de la C.I.N n°06946422 demeurant à rue Elbrahma n°90 Jammel.

2- Monsieur, Mohamed ben Hfaiedh Belkhiria, titulaire de la C.I.N n°06997971 demeurant à rue Elbrahma n°90 Jammel.

3- Monsieur, Abdelhamid ben Hfaiedh Belkhiria, titulaire de la C.I.N n°06950828 demeurant à rue Elbrahma n°90 Jammel.

4- Madame Henda Trabelsi titulaire de la C.I.N n°04134259 demeurant à rue Elbrahma n°90 Jammel.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°52715 Monastir, d'une superficie de 236 m², zone UAa4 Situé rue Elbrahma n°90 Jammel, consistant en une maison traditionnelle composée d'un rez-de-chaussée de 181 m² comprenant un cabinet médical et un appartement de 2 pièces et un premier étage de 140 m² composé de 2 parties.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 25/12/2024 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux cents soixante deux mille deux cents Dinars (262.200,000D), avec les frais et honoraires taxés.

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S01499VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Société star plus de commerce, SARL, identifiant unique RNE est 965730S K en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social, est située à la Route de Monastir 4070 Msaken, (gouvernorat de Sousse).

- Partie saisie : Kamel Ben Mohamed Gannouni, titulaire de la carte d'identité n°04098722, et demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Moknine.

- Avocat poursuivant : Maître Randa Braham, n°11 rue 3 Août Trocadéro sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du bien nommé «skander» objet du titre foncier n°31515 Monastir d'une superficie de 17 m² sis à l'avenue Habib Bourguiba Moknine (Monastir).

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à 85.000.000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 25/12/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2024S01502VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Afef Saidain

Avocat poursuivant

Rue d'Algérie Sousse

Matricule fiscal : 1074597/G

Le saisissant : Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

Partie saisie : Nacer Ben Azouz Kasraoui demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

Monjia bent Taher ben Amor Mhiri demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

L'immeuble saisi présente un immeuble non immatriculé propriété commune des parties lieu résidentiel de type complexe intensif construit sur un terrain sis à Ghrazna hammam Sousse ouvrant sur rue Bechir Sfar de surface de 88 m composé d'une cour ouverte, balcon couvert, salon, chambre cuisine, salle d'eau et Douche, structure en béton armé, murs en pierre, parterre gré à la masse, portes et fenêtres en bois rouge, vide de toute préoccupation.

La mise à prix a été déterminée à cent un mille six cent dinars (101.600.000 d) selon l'expertise D'ELHECHMI MEALEE les frais sus.

Date et lieu de l'adjudication lundi le 23/12/2024 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8h30.

Visite des lieux : Tous les samedi de 9h à midi

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 21/11/2024 sous n°IP0324/01682.

2024S01505VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Afef Saidain

Avocat poursuivant

Rue d'Algérie Sousse

Matricule fiscal : 1074597/G

Le saisissant : Abdeljalil Ben Azouz Kasraoui demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

Partie saisie : Nacer Ben Azouz Kasraoui demeurant à rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

L'immeuble saisi présente immeuble non immatriculé propriété commune des parties surface - terrain 246 m m surface bâtie 144 m m, vieux bâtiment arabe, presque enveloppée ayant une seule façade du côté tribal côté entrée principale et unique via skifa menant à une première surface non couverte ou un escalier mène à une petite cave en ruines composé de 2 petits magasins ouvrant sur le salon et sur une deuxième surface non couverte, ainsi ouvre sur une chambre une cuisine salle de bain dont un coin wc du côté sous terrain salon, surface non couverte et cuisine vide de toute préoccupation.

La mise à prix était déterminée à cent quatre vingt trois mille dinars (183.000.000d) selon l'expertise de Hamda Zouari les frais sus.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi le 23/12/2024 tribunal de 1ère instance Sousse 2 à partir de 8.30h. Visite des lieux tous les samedi de 9h à midi

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix au moins ou ceux munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 21/11/2024 sous n°IP0324/01681.

2024S01506VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Avocat

Il sera procédé le lundi 16/12/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi :

Monsieur Tarak Ben Mustapha Ferchichi, demeurant à rue Taha Hassine Khezama Est Sousse, CIN n°04768014.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

La totalité du TF 100040 Sousse, nommé «ALHABIB» d'une superficie de 339 m², situé à Hergla, délégation et gouvernorat de Sousse.

Il s'agit selon l'expertise d'un terrain constructible de 339 m² limité au nord par un voisin, au sud un passage, à l'est une route et à l'ouest le lot 50.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Cent deux mille dinars (102.000 ,000 DT).

En plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 2 .808, 064 DT

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse 2, situé à Sahloul ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S01507VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Trabelsi Jabrane

Avocat à Sfax

Immeuble Intilaka 1 Escalier B 1 - 4ème étage Sfax

Poursuivant : NACER CHEMKI, domicilié chez cabinet Son avocat Maître Trabelsi Jabrane avocat à Sfax immeuble intilaka I, escalier B 1 4ème étage Sfax.

Partie saisie : Héritiers Ayadi Fathi, sa femme Hédia Sallemi et ses fils Mohamed Ali, Souheila, Sawssen, Hajer, Lina et Sameh domicilié à la route El Mharza cité el Habib n°230 Sfax 3052.

En vertu d'un ordre de paiement n°9318 rendu par le tribunal de première instance de Sfax2 en date du 5/7/2022.

Et en vertu du procès-verbal de saisie immobilière exécutoire dressé par l'huissier notaire Mymoun Moala sous le n°35620 en date du 11/9/2024.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le 1/3 de la terre domicilié à la route de Gabès km 17 à Gargour.

Sa superficie 7225 mètres carrés objet du titre foncier nommé Ennadour 87324 Sfax.

La vente aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 au Palais de justice sis à rue Ahmed Aloulou le 25/12/2024 à 9h du matin.

La mise à prix est fixée à onze mille dinars (11.000.000D) plus les frais.

L'immeuble saisi peut être visité tous les jours durant les heures ouvrables. Pour de plus amples renseignements s'adresser au tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges et au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Trabelsi Jabrane situé à l'Intilaka 1, Escalier BI 4ème étage Sfax 3000.

Toute personne désirant se porter enchérisseuse doit consigner le tiers de la mise à prix.

2024X01537VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Souhail Jegham

Avocat

2 Bis Rue d'Argentine Immeuble Argentina

4ème étage Belvédère 1002 Tunis

Poursuivant : BH Bank représentée par son Président Directeur Général, siège demeurant à son siège social : au 18 Avenue Mohamed 5 Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Yahaoui Salah titulaire de CIN n°04435654 ayant élu son domicile à Nabeul, en sa qualité de débiteur hypothécaire. Alajmi Saiida titulaire de CIN n°03649025 ayant élu son domicile à Nabeul, en sa qualité de caution hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Jegham Souhail, Avocat, 2 Bis Rue d'Argentine Immeuble "ARGENTINA" 4ème étage Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble saisi : La totalité des 163 parts indivises de l'immeuble dénommé "HANEN" objet du titre foncier n°531657 Nabeul, sis à Nabeul et qui s'agit d'un immeuble revenant à la partie saisie sis cité sidi Moussa Nabeul.

Mise à prix : Le prix a été fixé à deux cent quatre vingt seize mille dinars (296.000.000 dinars) sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du Tribunal de première instance de Nabeul et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : le lundi 23 décembre 2024 (23/12/2024) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première instance de Nabeul.

Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2024402880VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Sis au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Nabeul

(2ème audience après rabat de la mise à prix de 40%)

Cabinet Maître Sahbi HADRICH

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU n° : 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi HADRICH, dont l'étude est sis au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Mokhtar Ben Mohamed Saiidi (CIN n°01891376), demeurant au n°08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, -Nabeul. Ou bien : au n°01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul. Ou bien : au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Ou bien : chez son avocat maître Kamel GASMAOUI dont l'étude est sise au n°3 rue Ibn Khaldoun, Hammamet, -Nabeul.

- Mme. Sabeh Bent Ahmed MAHFOUDHI épouse Mokhtar SAIIDI (C.I.N n°05956983), demeurant au n°08 rue Hammadi Jaziri, Hammamet, -Nabeul-. Ou bien : au n°01 rue Ibn Hazm, Hammamet, -Nabeul. Ou bien : au N°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Nabeul. Ou bien : chez son avocat maître Kamel GASMAOUI dont l'étude est sise au n°03 rue Ibn Khaldoun, Hammamet, -Nabeul.

- Mr. Hédi Ben Salah SAHLI (CIN n° : 05128703), demeurant au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, -Nabeul-. Ou bien : chez son avocat maître Moncef BAROUNI dont l'étude est sise à l'avenue de France, centre NEAPOLIS, -Nabeul- . Ou bien : chez son avocat maître Lamjed ARFAOUI dont l'étude est sis au n°97 avenue du Kuweit, Hammamet, -Nabeul.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi HADRICH Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 et du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007 :

La totalité de l'immeuble non immatriculé revenant à titre de propriété aux débiteurs saisis sis à Hammamet, - Nabeul, lieu connu sous le nom Saniet Echikh actuellement rue Saiid Aboubaker. Il consiste en un lot de terrain d'une superficie de 690 m², sur lequel est édifié un logement d'une superficie couverte de 260 m² et le reste d'une superficie de 430 m² représentant un jardin. Le dit logement est composé d'un RDC qui se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger et une cuisine et l'étage se compose de 04 chambres à coucher, d'une salle de bain et de 02 terrasses. Le dit logement est doté de l'eau potable, du gaz naturel et de l'électricité (compteur N° : 333855800), et il est inscrit à la recette des finances municipale sous le N°: 040151006001/040151004001. Le dit logement est délimité par : du coté nord une route actuellement rue Saiid Aboubaker où on trouve l'entrée de l'immeuble, du coté sud une allée aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté este le logement du nommé Salim Zarrouk.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 18/12/2023 établi par Mr. Ilyes Ben Romdhane l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia en date du 29/8/2022 sous le N°66232 :

L'immeuble non immatriculé saisi est sis au n°24 rue Saiid Aboubaker, Hammamet, Nabeul. Il consiste en un lot de terrain du lotissement du terrain connu sous le nom de Saniet Echikh, d'une superficie de 690 m² sur lequel est construit un logement (villa) de style américain d'une superficie couverte de 260 m², composé d'un RDC et d'un étage et entouré d'un jardin de tous les cotés. Le RDC d'une superficie de 176 m² se compose d'un hall, d'une salle de bain, d'un salon et salle à manger, d'une cuisine, d'une véranda, d'une terrasse, et d'un escalier menant à l'étage. L'étage d'une superficie de 141 m² se compose de 04 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'un cellier, d'une véranda, d'un balcon et d'une terrasse. On trouve aussi au RDC un jardin entretenu et un parking. Le dit logement est délimité par : du coté nord rue Saiid Aboubaker où on trouve l'entrée, du coté sud une impasse aigue, du coté ouest le logement du nommé Hameda Khdhira et du coté est le logement du nommé Salim Zarrouk. Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé. Le sol est couvert de marbre et de céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires. L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle de haut standing. L'état de l'immeuble est bien. Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure. L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée. La description de l'immeuble non immatriculé tel que expertisé est conforme aux données mentionnées dans l'acte notarié en date du 30/6/2007 enregistré en date du 30/6/2007 et du 02/7/2007, et dans l'acte SSP en date du 5/7/2007 et du 10/7/2007 et enregistré en date du 10/7/2007.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à quatre cent et un mille soixante dix dinars (401.070,000 dinars), et ce après rabat de la mise à prix de 40%, en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la rue de la Paix, -Grombalia, le lundi, trente décembre deux mille vingt quatre (30/12/2024), à partir de 9 heures (affaire N° : 1059).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Grombalia sis à la rue de la Paix, Grombalia, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024402890VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture d'une procédure de règlement judiciaire au profit de la société

SORAN SIGNALETIQUE

MF : 0954178F

Après avoir examiné la requête incluse sous le n°359 déposée au profit la société Soran Signalétique, le juge Mme Malak Al-Hammas a décidé par intérim au président du tribunal de première instance de l'Ariane le 11/4/2024 :

- Autoriser l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et nommer le juge Mme Insaf Al-Ayari comme juge commissaire chargée du dossier, ainsi que l'administrateur judiciaire, Mr Safouen Gaddour, pour enquêter sur la situation économique et financière de l'entreprise et sur la possibilité d'une assistance ou un éventuel sauvetage et ce en préparant un inventaire complet et une évaluation des actifs de la société, et de déposer une copie de la liste d'inventaire au greffe du tribunal. Ce dernier devra présenter le résultat de ses travaux au juge-commissaire dans les deux mois du prononcé de la présente décision.

- Autorisation de suspendre les procédures d'exécution visant le recouvrement des créances avant la date d'ouverture du règlement judiciaire, à l'exception des salaires du personnel, telles que la suspension de l'application de tous les intérêts et pénalités de retard et la suspension des délais d'expiration, jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu sur la demande du règlement judiciaire. Le contenu de cette décision devra être greffé au registre de commerce de la société susmentionnée, et une copie en sera transmise à la commission de suivi des entreprises en difficulté économique et la publier dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Avis au créancier pour enregistrer leurs dettes selon la loi en vigueur veuillez contacter l'administrateur judiciaire Safouen Gaddour adresse résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous.

Tél : 20303839 Fax : 79411212

Email gsafouen@outlook.com.

2024R02928VEPA2

Décision de modification Séquestre Judiciaire

Société Industries Alimentaires de Tunisie

I.U : 610325P

En vertu de la décision du Président du Tribunal de première instance de Ben Arous, incluse sous le n° 2193 en date du 19 Novembre 2024, il a été décidé de remplacer M. Riadh Stambouli le séquestre judiciaire de la société IAT, par les séquestres : Mr Monther HAMDI et Mme Sihem Khalfi et ce pour gérer les affaires de la société provisoirement jusqu'à exécution de l'objet.

2024R02931VEPA2

Décision du changement de mandataire de justice

SEQUESTRE INDUSTRIE ALIMENTAIRE DE TUNISIE

Route de Khelidia 1135, Naassen, Ben Arous

Identifiant Unique : 0610325P

Suivant la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Ben Arous du 19 novembre 2024 sous le n°16701, qui a été décidé ce qui suit :

Le remplacement du mandataire de justice Monsieur Riadh Istanbouli par les deux mandataires de justice Monsieur Mondher Hamdi sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis et Madame Sihem El Khalfi sise au 19 Rue Libye Lafayette 4ème étage Tunis pour continuer les travaux du Séquestre de L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE DE TUNISIE qui consiste à gérer provisoirement la société jusqu'à l'extinction de l'obligation légale tout en la préservant de manière à garantir son intérêt et la poursuite de son activité après la passation faite avec le précèdent mandataire de justice conformément à la loi sous le contrôle du juge commissaire chargé du dossier.

2024R02936VEPA2

Jugement de Faillite

Société socodis

R.C : B155692000

En application du jugement de faillite n°14177 en date du 8/3/2005 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis à l'encontre de la Société Socodis, le tribunal réuni en chambre de la choura le 7/11/2024 présidé par Mme Najla Khachroum première vice-président de la cour composé des juges Mme Sana Rabie et Mr. Mohamed al-bachir al Amri, a décidé ce qui suit :

Révocation de Mr. Mohamed al Meherzi de ses fonctions de syndic de faillite et son remplacement par Mr Aymen Neji en tant que syndic de faillite de la société Socodis.

Les créanciers de la Société Socodis sont invités à présenter leurs dettes avec justificatives au bureau du syndic de faillite sis au 8, Rue Othman Ibn Affan, Ben Arous, conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce.

Pour plus d'informations, appelez le numéro suivant : 97407662.

2024402868VEPA2

Avis de plan de sauvetage

Société le palais de l'artisan

Siège social : Rue Lac Léman les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 975886T

En vertu du jugement en matière de règlement judiciaire émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 3/7/2024 sous le n°978, il a été décidé ce qui suit :

Approbation de la cessation de paiement des dettes de la société à compter du 31/3/2023

Le sauvetage de la société en adoptant un programme de rééchelonnement des dettes de Bank el Amen et de la banque Tuniso koweïtien et d'ettijari bank et de Hannibal Leasing sur 7 ans avec une année de grâce.

La nomination de Faouzia Abbes sis à la Rue Belhsen Jrad n°11, cité administrative Ariana commissaire de l'exécution et Madame Nessrine Ben Hfaiedh Juge commissaire.

2024402871VEPA2

Déclenchement de règlement judiciaire

Société "STIMEC"

S.A - I.U : 0719380S

Capital social : 1.400.000 dinars

Siège social : N°17 rue les entrepreneurs, Charguia 2 Ariana el Médina

En vertu de la décision n°1031 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 22/10/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Déclencher les procédures de règlement judiciaire au profit de la société "STIMEC".

- Ouvrir une période d'observation pour une durée maximale de neuf mois

- Nommer madame SAIED LYNDA en tant que juge commissaire et Monsieur Ezzeddine Habib sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis en tant qu'administrateur judiciaire.

- Etudier le plan de sauvetage élaboré par la société concernée.

- Ordonner l'administrateur judiciaire de contrôler les actes de gestion et d'enquérir sur la véritable situation économique" sociale et financière de la dite société dans un délai de deux mois.

- De faire établir et valorise un inventaire concernant les biens appartenant à la société concernée.

- Ordonner l'administrateur judiciaire de mentionner ses actes et son avis dans un rapport transmis au tribunal dans un délai ne dépasse pas quatre mois.

- Publier la dite décision au J.O.R.T de l'insérer au R.N.E et de l'aviser la C.S.E.E.

Chaque créancier doit s'assurer que sa créance soit établie avant la date de déclenchement de règlement judiciaire conformément à l'article 445 code de commerce.

2024402881VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 8 010 000 Dinars

Siège social : Hôtel Sun Garden - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0871375A

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT sont invités à assister, le vendredi 27 décembre 2024, à dix heures du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'issue de la première, à onze heures du matin sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R02938SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Clinique Les Jasmins SA

Capital social : 7 002 000 DT

Siège social : Lot E 18, Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0001743P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «Clinique Les Jasmins» vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu le Mercredi 25 décembre 2024 à 16H, à la salle des conférences de la «Clinique Les Jasmins» sise au Lot E18 centre urbain nord, 1003 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard et des modalités de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023,

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

5. Approbation des opérations prévues par l'article 200 du Code des sociétés commerciales,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023,

7. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023,

8. Déclaration de fonctions des dirigeants en application des Articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales,

9. Jetons de présence,

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux statuts de la société, tout actionnaire peut se faire représenter dans la réunion de la présente assemblée par un autre actionnaire ou par un mandataire muni d'un pouvoir dûment signé.

Les documents suivants sont à votre disposition au siège de la société à partir du 10 décembre 2024 :

Le rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

- Les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

- Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

- Le projet des résolutions;

- La convocation publiée au BORNE et au JORT;

- Les statuts de la société.

2024R02941SANB3

LA GENERALE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE DU NORD «G.I.A.N»

S.A au capital de 14 166 100 TND

Siège social : Zone industrielle route d'Amdoun, Béja

Identifiant Unique : 019777Q

Les actionnaires de la société La Générale Industrielle Alimentaire du Nord «G.I.A.N » sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 décembre 2024 à 9 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital social ;

3. Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes, relatif à la suppression du droit préférentiel de souscription;

4. Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription;

5. Modification de l'article (06) des statuts de la Société;

6. Pouvoirs pour formalités.

Le projet de résolutions ainsi que tous les documents afférents à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024R02943SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mutuel Recouvrement

Société anonyme

Au capital de 300 000 Dinars

Identifiant National : 1807465X

Les actionnaires de la Société Mutuel Recouvrement S.A sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le jeudi 02 janvier 2025 à 9 Heures au siège social de la Société, sis au 04 Bis, Rue Al Amine Al Abbassi, Premier Etage, Bureau Numéro A 1-2, Belvédère 1002, Tunis, à l'Effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Agrément des modalités et des délais de convocation.

2) Désignation de nouveaux administrateurs.

2024R02944SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DETENTE ET VACANCES

«HOTEL ALYSSA»

S.A au capital de 5 430 000 dinars

Siège social : Route Touristique, Khezema - Sousse

Identifiant unique : 004592 F

Les actionnaires de la société DETENTE ET VACANCES «HOTEL ALYSSA» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 décembre 2024 à 10 h au siège social de la société sise à la Route Touristique, Khezema Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- La mise à jour des statuts.

2- Pouvoirs pour les formalités.

2024S01494SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

JURIDOC

Société anonyme

Au capital de 15.000 Dinars

Siège social : Immeuble Titanium Bureau n°16, Les Jardins du Lac 2 1053 Lac 2 Tunis - Tunisie

Matricule Fiscal : 1735069P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société «JURIDOC» sont convoqués pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 20 décembre 2024 à 10 heures au siège de la société, sis à l'immeuble Titanium Bureau n°16 Les Jardins du Lac 2, 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social,

- Modification de l'article 6 des statuts de la société,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2024402863SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMETE INTERNATIONAL SA

Société anonyme

Au capital de 500.000 DT

Siège social : Résidence «Sana Business Center» Pavillon B Boulevard Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord 1082 Tunis - 4ème et 5ème Etage

Identifiant Unique : 0307291C

Les actionnaires de la société COMETE INTERNATIONAL SA sus indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 décembre 2024 à 14 heures, au siège de la société sus indiqué pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023 et approbation des conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers individuels audités au 31 décembre 2023 ;

5. Affectation des résultats ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs et nomination d'un nouvel administrateur ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes de la Société;

9. Pouvoir à l'effet de publicité.

2024402867SANB3

Deuxième convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GELCER INDUSTRIE S.A

Société anonyme

Au capital de 867.000 DT

Siège social : Route de Thala Zone Industrielle Kasserine 1200

MF : 1363037M/A/M/000

Conformément aux dispositions de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales et en ma qualité de Commissaire aux Comptes de la société GELCER INDUSTRIE S.A, messieurs les actionnaires de la société GELCER INDUSTRIE S.A, sont convoqués en urgence pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 9 Janvier 2025 à 10 Heures dans les bureaux du commissaire aux comptes sis à l'immeuble Saadi tour CD appartement 29 C, El Menzah 4 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation actuelle de la société

- Décision sur le devenir de la société : continuité de l'exploitation ou sa dissolution anticipée

Les documents soumis à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au bureau du commissaire aux comptes.

2024402882SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société WEST PHARMA S.A

Société anonyme

Au capital de 2.600.000 DT

Siège social : Z.I Medjez El Beb - 9070 Béja

Identifiant unique : 0930311N

Sur convocation du Conseil d'Administration, l'AGO aura lieu le 21 décembre 2024 à 9H au 12 Ter Rue Imem Moslem Menzah 4 - 1004 Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de la réunion de l'AGO de l'exercice 2023 ;

- Lecture et approbation du rapport d'activité sur l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 et approbation des états financiers et des conventions mentionnées;

- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2023 ;

- Pouvoir pour formalités.

2024402883SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GENERALE CONSERVES ALIMENTAIRE «GCA»

Société anonyme

Au capital de 27 000 000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000658P

Messieurs les actionnaires de la société «Générale Conserves Alimentaires» "GCA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 20 décembre 2024 à 11 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Validité de la réunion

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'Augmentation du Capital

4. Décision d'Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

5. Délégation au Conseil d'Administration de suivre la réalisation de l'Augmentation du capital

6. Pouvoirs pour formalités.

2024402885SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GENERALE CONSERVES ALIMENTAIRE «GCA»

Société anonyme

Au capital de 27 000 000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000658P

Messieurs les actionnaires de la société «Générale Conserves Alimentaires» "GCA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 20 décembre 2024 à 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Validité de la réunion

2. Désignation d'un nouvel administrateur.

3. Pouvoirs pour formalités.

2024402886SANB3

Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société ECOCERAT

Société anonyme

Siège social : Route El Margazine - Tinja 7032 Bizerte

Identifiant unique : 1603174 H

Les Actionnaires de la Société ECOCERAT sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le 17 décembre 2024 à 16H à Immeuble Fatma, rue de l'argent, les Jardins du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023

3- Approbation des conventions réglementées

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023

6- Fixation des jetons de présence

7- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2023

8- Pouvoirs pour accomplissement de formalités de dépôt et de publications légales.

2024402892SANB3

Convocation à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Engineering Procurement & Project Management - EPPM SA

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0492722N

Les Actionnaires de la Société EPPM SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le 17/12/2024 à 14:30 au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023 ;

- Lecture et examen du rapport général des co-commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;

- Lecture et examen du rapport spécial des co-commissaires aux comptes et approbation des opérations et conventions règlementées ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Nomination d'un Commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026 ;

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

- Questions diverses;

- Pouvoir pour formalités.

2024402893SANB3

Sociétés communautaires

Avis

En application du décret n°15 de l'année 2022 relatif aux sociétés communautaires et conformément a l'article 2 de celui-ci, le comité fondateur de la société communautaire locale «Barkat el Feden» informe tous les participants que l'assemblée générale constitutive de la société se tiendra le samedi 15 décembre 2024 à 10h du matin au siège de la municipalité de Téboursouk selon ordre de jour suivant :

- Election des membres du conseil d'administration

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

2024T01132SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

M. Mohamed Ali Maemouri d'identité numéro 07290350, délivrée le 29 novembre 2016 annonce la perte de titre de propriété numéro 09/4411 Ariana de titre foncier n°3679 Ariana sur l'honneur de l'extrait de la commune Ettadhamen du 7/11/2024.

2024T01131DIVD2

Avis complémentaire

Les demandeurs Néjia, Hounaida, Amina, Aymen, Dina Suibek et Rihab ben Salah ont déposé au tribunal foncier de Bizerte par leur avocate Maître Raoudha Khelil la demande de mise à jour n°9930 pour l'inscription de certains contrats et l'insertion de certificats de décès dans le titre foncier n°133175/38733 Bizerte.

Ils ont délivré un contrat de vente signifie qu'il a eu une vente le 16/4/1978 entre Monsieur Fraj ben Hsan ben Salah Htiwich au profit de Younes ben el Haj Mohamed ben Atia et qui ne contient pas la signature du vendeur conforment à l'article 377 du code de droit réel.

Cette publication équivaut à la non signature du vendeur au contrat.

Donc selon les dispositions de l'article 17 de la loi n°34 du 10 avril 2001 daté, 2001 concernant la mise à jour des titres fonciers, cette annonce vaut la non livraison du contrat demandé.

L'opposition à cette demande est à partir de la date de cette annonce et jusqu'à l'expiration du délai de deux mois.

2024T01133DIVD2

Clôture définitive de la liquidation

Société de développement agricole «El Ghanima» Testour (SODEAT)

Identifiant unique : 0024429F

Le liquidateur informe que la société de développement agricole "El Ghanima" Testour a procédé à la clôture définitive de sa liquidation.

2024T01137DIVD2

Avis

Mr Salah, Mohamed, Ahmed Amine, Labiba et Naïma les fils de Abderrahmane Aloulou informent le public que leur titre de propriété concernant : un terrain connu «Boujmal» compte 202 pieds d'oliviers situé à la route Manzel Chaker km34 Sfax et d'un terrain connu «Qubat» compte 192 pieds d'oliviers situé à la route Manzel Chaker km 27 bir el Mallouli Sfax, qui leurs appartient par un acte de partage en date du 24/8/2007 enregistré le 22/11/2007 n°55502 avec le témoignage des juges notaires Zouheir Kallel et Mohamed Hentati est perdu et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2024X01531DIVD2

Avis

Salem Werchefeni annonce qu'il possède une parcelle de terre 6 oliviers sise à la route de Gremda klm25 son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au notaire Mohamed Maamon Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X01532DIVD2

Perte de deux contrats

Maître Nissaf Abderrahmen annonce au public que Mohamed Karray a perdu un contrat de donation rédigé par l'huissier notaire le 14/12/2007 et enregistré le 29/12/2007 et un contrat de vente rédigé le 29/11/1992 et enregistré le 28/12/1992.

Les oppositions devront être déposées auprès de son bureau sis à l'avenue Aboulkacem Echebbi immeuble ellyssa centre Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2024X01536DIVD2

Clôture de liquidation

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 12/11/2024, il a été décidé la clôture de liquidation de succession du feu Mokhtar Hamzaoui et Saloua Belhadj objet du titre foncier n°131665 Tunis du dossier de liquidation n°269 et a été décidé de retirer la main de la liquidatrice Faouzia ABEES du bien susmentionné.

2024402869DIVD2

Appel d'offre

Vente d'un immeuble objet de liquidation judiciaire

Maître Ksouri Rafika liquidateur - mandataire : héritage du défunt Mehrez Ben Hssin Jeridi, en vertu de l'ordonnance sur requête n°84683 du 21/6/2021) par le tribunal de 1ère instance Ariana et conformément à la décision du juge de liquidation Mme Malek hammams du 15/07/2024 présente au public la mise en vente de l'Immeuble objet de liquidation sis au n°77 rue Mustapha Mohsen - Borj Louzir - Ariana. L'immeuble est composé d'un RDC composé d'une entrée voiture; de 3 locaux commerciaux et un appartement, 1er étage composé de 3 appartements, 2ème étage composé de 2 appartements et d'un 3ème étage composé d'un appartement, sur un lot de terrain de superficie globale 546 m².

Les intéressés par cet avis peuvent retirer le cahier des charges auprès du bureau du liquidateur Ksouri Rafika situé au n°4 rue la Syrène, cité Essahafa, Elghazela - Ariana.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé directement au bureau du liquidateur ou par voie postale au plus tard le 11/01/2025.

Chaque soumissionnaire devra fournir une garantie de 10 % du montant proposé.

Tous les intéressés peuvent visiter le bien objet de la vente après avoir pris rdv avec le liquidateur pendant les horaires administratifs

Pour plus amples renseignements appelez le 53807697.

(Ksouri rafika- Liquidateur-mandateur-MF : 1474938/j)

2024402876DIVD2

Société des travaux d'entreprise du Sud

Avenue Abdelaziz Thaalbi, Ouedhref 6052 Gabès

MF : N°003671 Z/A/M/000

CNSS : N°00048656-59

Registre de commerce : B1109561996

Redressement judiciaire N°1412

Suite à la publication parue au journal officiel de la République Tunisienne n°20 et aux journaux Sabah et quotidiens en date du 8 Mars 2024 les intéressés sont informés de l'ouverture des délais d'acceptation des offres relatives à la vente du terrain propriété de la société STES objet de règlement judiciaire.

Les intéressés par le présent appel d'offre sont tenus de retirer le cahier des charges «sans paiement» auprès de secrétaire de l'unité règlement judiciaires au tribunal de première instance de Gabès.

- Au siège de la société sis à l'avenue Abdelaziz Thalbi OUDREF

- Au bureau de l'administrateur judiciaire sis à la rue Ariana Bouchamma

- Dernier délai de soumission des offres le 13 décembre 2024.

2024402878DIVD2

Appel d'offre vente d'un immobilier dans la zone industrielle Ezzahra pour la quatrième fois

Le syndic de faillite maître Ezzeddine Anis lance un appel d'offre pour vendre un immobilier dans la zone industrielle Ezzahra.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges de bureau de syndic de faillit, Les offres doivent parvenir au cabinet de syndic de faillite sis au "31, avenue de la Liberté 2ème étage Tunis" au plus tard le 30/12/2024.

2024402888DIVD2